

**Communiqué  
de presse**



**Contacts presse**

Département de l'information et de  
la communication  
01 40 15 80 55  
service-de-presse@culture.gouv.fr

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

**Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, salue la décision du Conseil constitutionnel et annonce les prochaines étapes de sa lutte pour la protection des droits des créateurs et le développement des offres légales sur Internet.**

Frédéric Mitterrand se félicite de la décision du Conseil constitutionnel, qui permet au législateur de parachever un dispositif innovant et pédagogique de prévention du piratage des œuvres culturelles sur Internet.

Le ministre relève notamment que la possibilité de mettre en œuvre une procédure pénale simple et rapide – juge unique et ordonnance pénale – a été jugée conforme à la Constitution, de même que la création d'une peine complémentaire de suspension de l'accès à internet, tant en matière délictuelle (à l'égard des auteurs de téléchargements illégaux) que contraventionnelle (à l'égard des abonnés coupables de « négligence caractérisée » dans la surveillance de leur accès à Internet).

Frédéric Mitterrand a, par ailleurs, pris acte du fait qu'il reviendra au Parlement de préciser dans quelles conditions le juge pourra statuer par ordonnance pénale sur les demandes de dommages et intérêts présentées par les victimes du piratage. Le Conseil constitutionnel a en effet estimé que rien ne s'opposait, par principe, à une telle disposition, mais qu'il appartenait dès lors au législateur de fixer lui-même le détail des règles applicables et non de les renvoyer à un décret.

La mise en place de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet, instituée par la loi dite « HADOPI I », chargée du volet préventif de la lutte contre le piratage, va donc se poursuivre selon le calendrier prévu, avec la nomination de ses membres dans le courant du mois de novembre et l'envoi des premiers messages d'avertissement aux abonnés dès le début de l'année 2010.

Frédéric Mitterrand tient à remercier l'ensemble des créateurs, des salariés, des entreprises et des organisations représentatives de l'audiovisuel, du cinéma, de la musique et de l'Internet, en France et dans le monde entier, du soutien qu'ils lui ont constamment manifesté dans la conduite de ce projet.

Le ministre entend désormais réussir, grâce à la mission confiée à Patrick Zelnik et en partenariat étroit avec les signataires des accords de l'Élysée du 23 novembre 2007, véritable pacte fondateur d'un Internet civilisé, la prochaine étape de son action : favoriser le développement d'offres légales plus attractives, plus riches et plus diverses, et garantir la rémunération des créateurs et des investisseurs ainsi que le partage équitable de la valeur créée par la diffusion sur la Toile des œuvres culturelles de toutes natures.

Paris, le 22 octobre 2009